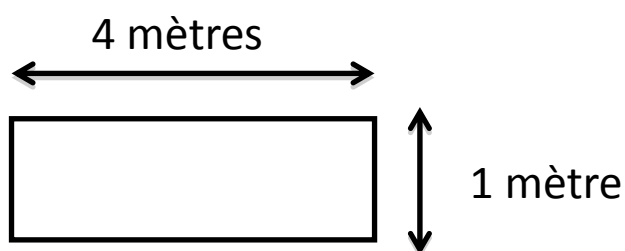

Modalités de mise à disposition du matériel communal

Matériel tables et bancs

- Le loueur réserve le matériel souhaité via le site internet communal www.neyruz.ch – Service de réservations – Matériel communal – Formulaire en ligne.
- L'Administration communale contrôle la disponibilité du matériel, complète le calendrier de réservation et confirme la réservation au loueur (copie aux employés communaux). Lors d'une manifestation importante, la signature de la fiche de location peut être demandée au loueur.
- Les employés communaux se chargent de remettre ou livrer le matériel. Ils se chargent de réceptionner ou aller reprendre le matériel après la manifestation.
- Ils procèdent à la vérification du matériel loué. Il signale à l'Administration tout dommage éventuel qui, le cas échéant, sera facturé au loueur.
- La caisse communale adresse une facture au loueur lors de la confirmation de la réservation. La pièce de caisse est la fiche de réservation remplie par le loueur.
- 30 tables/bancs sont à disposition (2 bancs par table).

Dimension d'une table

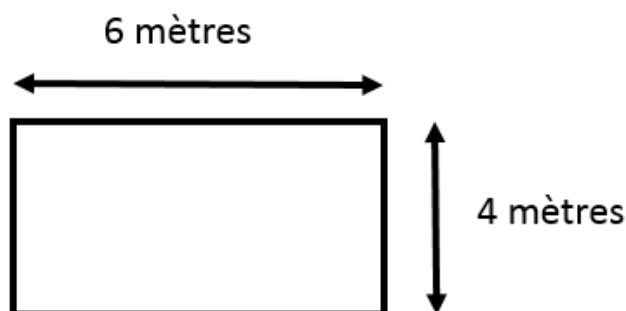


14 à 16 personnes

Matériel tentes pliables

- Le loueur réserve le matériel souhaité via le site internet communal www.neyruz.ch – Service de réservations – Matériel communal – Formulaire en ligne.
- L'Administration communale contrôle la disponibilité du matériel, complète le calendrier de réservation et confirme la réservation au loueur (copie aux employés communaux). Lors d'une manifestation importante, la signature de la fiche de location peut être demandée au loueur.
- Le transport, le montage et le démontage des tentes sont effectués uniquement par le personnel communal. Lors du démontage, il procède à la vérification du matériel loué. Il signale à l'Administration tout dommage éventuel qui, le cas échéant, sera facturé au loueur.
- La caisse communale adresse une facture au loueur lors de la confirmation de la réservation. La pièce de caisse est la fiche de réservation remplie par le loueur.
- 6 tentes pliables sont à disposition dès mars 2018.

Dimension d'une tente



Chaque tente comprend 4 fermetures latérales.

Matériel sono et éclairage

- Pour toute manifestation à l'Aigle Noir, prendre contact directement avec le restaurateur.

Matériel vidéoprojecteur et écran

- Pour les lotos, matériel mis d'office à disposition par la Commune à l'Aigle Noir.

PRIX DE LOCATION :

	TABLES ET BANCS	TENTES PLIABLES	SONO / ECLAIRAGE VIDEOPRO- JECTEUR ET ECRAN
Sociétés locales	Gratuit	CHF 50.00 par tente Frais de transport : gratuit	Gratuit
Privés domiciliés à NEYRUZ	Taxe de base forfaitaire : CHF 20.00 pour la 1 ^{ère} table Par table supplémentaire : CHF 5.00 Frais de transport : CHF 20.00 (aller-retour)	CHF 150.00 par tente Frais de transport : CHF 20.00 (aller-retour)	Voir avec restaurateur
Privés non domiciliés à NEYRUZ et sociétés de l'extérieur	Taxe de base forfaitaire : CHF 30.00 pour la 1 ^{ère} table Par table supplémentaire : CHF 5.00 Frais de transport hors de NEYRUZ : frais effectifs (km et heures des employés communaux)	CHF 200.00 par tente Frais de transport hors de NEYRUZ : frais effectifs (km et heures des employés communaux)	Voir avec restaurateur
Pour les Privés	Mise en place : CHF 10.00 pour la 1 ^{ère} table Par table supplémentaire : CHF 5.00	Pour une location de plus de 3 tentes : dès la 3 ^{ème} tente, un forfait supplémentaire de CHF 200.00 est facturé en sus du tarif ci-dessus.	
Pour les Privés, pour tous travaux supplémentaires, ceux-ci seront facturés en heure de régie au tarif de CHF 70.00/h.			
Tous loueurs engagent leur responsabilité lorsque l'utilisation de tente/s risque de subir une dégradation du matériel (vent/feu/orage/etc.). A prévoir éventuellement une assurance manifestation.			